



Toulon, le 12 août 2023

## VICTOIRE

### **pour les Forestiers Sapeurs du Département du Var !**

*Tous ensemble !*

Grâce à la mobilisation massive des forestiers sapeurs et au dépôt d'un préavis de grève par la CGT, la collectivité a enfin décidé de mettre en place l'Indemnité pour Sujétion Horaire (I.S.H.) **pour tous les agents pouvant y prétendre**, comme elle aurait dû le faire depuis longtemps.

Les négociations ont eu lieu ce jour entre le Syndicat CGT, les Forestiers Sapeurs et la Collectivité.

Cette indemnité sera versée, probablement en octobre, après délibération de la collectivité, avec effet rétroactif pour toute la période estivale 2022. Elle sera calculée conformément au décret de 2002 (vacation + bonification horaire).

**Encore une fois, avec la CGT, la lutte paie !**